

Image not found or type unknown



Demande de Passeport Talent

Par **Danny123**, le **13/02/2024** à **22:08**

Bonjour,

La prime de participation est elle prise en compte dans le calcul de la rémunération pour l'éligibilité au passeport talent ? Je gagne 40500 en brut et 2000 comme prime de participation. Sachant qu'il est requis 42406 € pour faire la demande de passeport talent

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **14/02/2024** à **06:23**

BONJOUR

Personnellement, je pense que la rémunération fixe et variable est prise en compte, mais il serit utile de vous renseigner auprès de l'OFII.